

Applicable du  
1<sup>er</sup> janvier  
au 31 décembre

# TAXE DE SEJOUR 2022



Les Prairies de la Mer

Nom :

N° Emplacement :

La taxe de séjour s'élève à 0,50 € par personne (18 ans et plus) et par nuitée. Veuillez indiquer dans les cases le nombre de personnes présentes dans votre résidence.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total	
Mars																																	
Avril																																	
Mai																																	
Juin																																	
Juillet																																	
Aout																																	
Sept.																																	
Oct.																																	
Nov.																																	

	Nbre de nuitées	Barème (x 0,50€)	TOTAL	Réglé le :	Par :	Chèque N°	Banque
Mars							
Avril/Mai/Juin							
Juil/Aout/ Sept.							
Oct./ Nov.							

Les personnes domiciliées sur le territoire de Caen la Mer sont exonérées de taxe de séjour.

Veuillez remettre ce document complété à l'accueil du Camping les Prairies de la Mer, à chaque fin de trimestre, accompagné de votre règlement. En cas de règlement par chèque, merci de le faire à l'ordre de « Mirabel Les Prairies de la Mer ». Nous vous remercions de votre collaboration.